



N° de résolution  
ou annotation

2024-01-01

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 16 janvier 2024 à 19h30, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean et Samuel St-Pierre, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière.

Madame la conseillère Manon Reed est absente.

#### **Quorum**

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

#### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux du 5 décembre et les deux séances extraordinaires du 21 décembre 2023.

3. Correspondance

#### **4. LÉGISLATION**

#### **5. ADMINISTRATION**

5.1 Lecture et approbation des comptes

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.2 Dépôt du rapport annuel 2023 – Bibliothèque municipale Desjardins de Saint-Bonaventure

5.3 Désignation de la mairesse suppléante

5.4 Désignation de la mairesse suppléante pour siéger à la MRC

5.5 Mandat Infotech – Taxation annuelle et T4/Relevé 1

5.6 Cotisation annuelle – ADMQ

5.7 Proclamation de la journée nationale de la santé mentale positive

5.8 Proclamation des Journées de la Persévérance scolaire 2024 dans notre municipalité

5.9 Approbation du budget 2024 – OMH (# 1551)

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE**

6.1 Contribution au S.I.U.C.Q. 2024

6.2 Intérêt cadets policiers pour l'été 2024

#### **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

#### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

8.1 Installation WIFI à la station de pompage pour le panneau station eaux usées



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **9. URBANISME**

9.1 Demande de dérogation mineure – 1051, rue Principale

9.2 Achat de deux (2) parties de terrain sur la rue Labonté

### **10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICES COMMUNAUTAIRES**

10.1 Rendez-Vous des Champions - AHMV

10.2 Aide financière au Fest-hiver 2024

10.3 Demande d'aide financière Jeudis en chansons 2024

### **11. VARIA**

11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers

11.2 Vente gratte à neige

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-01-02

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2023**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023 et les procès-verbaux des deux séances extraordinaires du 21 décembre 2023.

ADOPTÉE

### **3. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance est déposée.

### **4. LÉGISLATION**

### **5. ADMINISTRATION**

2024-01-03

#### **5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

AFFAIRES VISA DESJARDINS	4 877.84 \$
AQUATECH	1 307.27 \$
AREO-FEU LTEE	272.26 \$
BERNIER FOURNIER AVOCATS	8 237.67 \$
CARRIERES PCM INC.	299.70 \$
CENTRE DU QUEBEC SANS FIL	115.00 \$
CENTRE SERV. SCOLAIRES DES CHÊNES	534.76 \$
COMITE BIBLIOTHEQUE	6 210.00 \$
COMMUNICATION PLUS	149.47 \$
COMMUNICATIONS RCL	529.75 \$
COOPTEL	417.52 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	225.00 \$
D.L.M. INC.	7 124.80 \$
DANIELLE HAMEL	269.81 \$
ENERGERE INC	218.44 \$
ÉNERGIES SONIC INC	1 540.03 \$
EXCAVATION RAFAEL LABONTE	826.67 \$
F.Q.M.	9 748.51 \$
FAUCHER GAUTHIER, ARCHITECTES	873.81 \$
GROUPE INFOPLUS.CA	317.61 \$



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

GROUPE PALLADIUM INC	4 623.72 \$
HYDRO QUEBEC	6 333.33 \$
INFO PAGE	81.86 \$
INFOTECH	598.84 \$
JESSY GRENIER	150.23 \$
LES CUILLERES A CARREAUX	6 323.63 \$
LES ENTREPRISES F PARENT INC	63 172.38 \$
LES SERVICES EXP INC.	689.85 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	21 107.56 \$
MARCHÉ ST-BONAVENTURE INC.	6 044.52 \$
MARTINE TESSIER	200.00 \$
MAUDE LAUZON	403.21 \$
MEGABURO	287.34 \$
MICROTEC INFORMATIQUE	469.56 \$
MIKAEL BOUCHARD	244.16 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	5 699.69 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD	21.09 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-DAVID	391.63 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME	705.00 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	33 155.13 \$
POMP - MARC-ANDRE CHEENEY	47.57 \$
PROTECTION INCENDIE CFS,	872.99 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	4 704.73 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 884.18 \$
ROBERT CHIASSON	510.00 \$
RREMQ	1 356.40 \$
S.I.U.C.Q.	1 308.75 \$
SANIXEL INC	674.55 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	143.02 \$
SERV. ENTRETIEN YVON ARCHAMBAULT	1 465.93 \$
SERVICES D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES DRUMMOND LTÉE	511.64 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	30.66 \$
SPA DE DRUMMOND	2 140.89 \$
STRUCTURE D'ACIER VER-MET	389.38 \$
SYLVIE JEAN	30.16 \$
TRANSPORT B. PAUL-HUS INC.	12 293.71 \$
SALAIRES DE DÉCEMBRE 2023	28 709.25 \$

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
DESJARDINS DE SAINT-BONAVENTURE**

Le rapport annuel 2023 de la Bibliothèque municipale Desjardins de Saint-Bonaventure est déposé.



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

2024-01-04

### **5.3 DÉSIGNATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE**

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu unanimement :

- de nommer madame Sylvie Jean comme mairesse suppléante pour 2024 pour siéger en cas d'absence du maire;
- d'autoriser la mairesse suppléante à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Bonaventure en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE

2024-01-05

### **5.4 DÉSIGNATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR SIÉGER À LA MRC**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu unanimement :

- que madame Sylvie Jean, mairesse suppléante pour l'année 2024, soit désignée pour siéger à la MRC de Drummond en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE

2024-01-06

### **5.5 MANDAT INFOTECH – TAXATION ANNUELLE – T4 / RELEVÉ 1**

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la compagnie Infotech (logiciel comptable) à procéder à l'implantation des données concernant la taxation annuelle 2024;
- d'autoriser la compagnie Infotech à faire la préparation des T4 / Relevé 1 des employés municipaux pour l'année 2023;
- d'autoriser les coûts reliés à ce travail qui seront pris à même la banque d'heures.

ADOPTÉE

2024-01-07

### **5.6 COTISATION ANNUELLE – ADMQ**

Considérant que la cotisation annuelle 2024 à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) doit être renouvelée;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- que la cotisation 2024, l'accès à l'assurance juridique et aux programmes d'aide aux membres de Mme Jessy Grenier, directrice générale, soit payée à l'ADMQ au coût de 980 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
2024-01-08

**5.7 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

Considérant que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉE

2024-01-09

**5.8 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de déclarer que la municipalité de Saint-Bonaventure appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 par cette résolution.

ADOPTÉE

2024-01-10

### **5.9 APPROBATION DU BUDGET 2024 – OMH (# 1551)**

Considérant la demande de la Société d'habitation du Québec d'approuver le budget 2024 de l'O.M.H. Drummond;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation Drummond qui présentent des revenus de 45 167 \$ et des dépenses de 78 199 \$ pour un déficit de 33 032 \$ (10% municipalité), une contribution de la Municipalité de Saint-Bonaventure s'élevant à 3 303 \$;
- de s'engager à assumer la quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-01-11

#### **6.1 CONTRIBUTION AU S.I.U.C.Q. 2024**

Considérant qu'il est de la responsabilité légale d'une municipalité d'assurer une couverture adéquate en matière de sécurité civile et que le SIUCQ offre la protection et son support lors d'interventions en situations d'urgence;

Considérant que le tarif est fixé à 1,28 \$ par habitant pour une population de 1 047;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de contribuer au Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec pour la desserte du territoire de la Municipalité en mesures d'urgence pour l'année 2024 au coût de 1 308,75 \$.

ADOPTÉE

2024-01-12

### **6.2 INTÉRÊT CADETS POLICIERS POUR L'ÉTÉ 2024**

Considérant que la Sûreté du Québec propose à nouveau un projet permettant de bénéficier des services de deux cadets policiers durant l'été 2024 ;

Considérant que la Sûreté du Québec offre de payer 50 % des frais liés aux services des policiers cadets ;

Considérant que les municipalités participantes paieront ensemble le 50 % des frais restants ;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- de faire parvenir une résolution à la Sûreté du Québec pour mentionner l'intérêt de la municipalité de Saint-Bonaventure à participer au projet 2024 des cadets policiers.

ADOPTÉE

## **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **8.1 INSTALLATION WIFI À LA STATION DE POMPAGE POUR LE PANNEAU STATION EAUX USÉES**

Cet item est reporté à une prochaine séance.

## **9. URBANISME**

2024-01-13

### **9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1051, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT que la demande vise deux bâtiments accessoires déjà implantés sur la propriété entre 2010 et 2020;

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre conforme l'implantation d'un garage et qu'elle porte sur une dérogation ayant une différence de 0.13 m à la norme prévue au règlement;

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre conforme l'implantation d'une remise et qu'elle porte sur une dérogation ayant une différence de 0.4 m et 0.17 m respectivement à la norme prévue au règlement;

CONSIDÉRANT que le garage dérogatoire est situé à 0.87 m des lignes latérale et arrière;

CONSIDÉRANT que la remise dérogatoire est située à 0.6 m et 0.83 m des lignes latérales et arrières, respectivement;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

CONSIDÉRANT l'article 3.62 du Règlement de zonage #297-2018 qui stipule que le mur d'un bâtiment accessoire qui ne possède pas d'ouverture doit respecter une distance de 1 m vis-à-vis une ligne latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande aurait pour effet de causer préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun préjudice au voisinage;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'accepter la demande de dérogation mineure de Me Jackie Lemire, notaire, afin de régulariser la situation de deux bâtiments accessoires dérogatoires, tel que proposé par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

2024-01-14

### **9.2 ACHAT DE DEUX (2) PARTIES DE TERRAIN SUR LA RUE LABONTÉ**

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure procède à l'acquisition de deux terrains sur la rue Labonté, soit une partie du lot 6 569 691 de David St-Onge et Sylvie Martel (793,1 mètres carrés) et une partie du lot 6 568 788 de Dominique Repetti (42,9 mètres carrés), pour le prix de 1,00 \$ chacun;
- Que le maire Guy Lavoie et la greffière-trésorière Jessy Grenier soient autorisés à signer tout document nécessaire à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

### **10. LOISIRS**

2024-01-15

#### **10.1 RENDEZ-VOUS DES CHAMPIONS - AHMV**

Considérant la demande d'aide financière pour le rendez-vous des Champions qui aura lieu le 16 mars 2024 au centre récréatif de St-David;

Considérant que 13 joueurs de la Municipalité de Saint-Bonaventure y participeront;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 500 \$ à l'Association de Hockey Mineur des Villages (AHMV) qui servira à l'achat de médailles et de trophées;
- de confirmer la présence du maire et/ou Jessy Grenier lors de la remise des médailles.

ADOPTÉE





## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

2024-01-16

### **10.2 AIDE FINANCIÈRE AU FEST-HIVER 2024**

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de verser un montant de 750 \$ au Comité des Loisirs de St-Bonaventure à titre d'aide financière pour la tenue du Fest-Hiver 2024 qui aura lieu le 27 janvier 2024.

ADOPTÉE

2024-01-17

### **10.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE JEUDIS EN CHANSONS 2024**

Considérant que les spectacles gratuits en plein air des Jeudis en Chansons sont populaires auprès de la population de Saint-Bonaventure;

Considérant que la SSJBCQ a annoncé son nouveau programme d'assistance financière pour les Jeudis en Chansons 2024 avec une enveloppe budgétaire beaucoup plus restreinte, ce qui limitera le nombre de Municipalités qui recevront la subvention;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure dépose une demande d'assistance financière de 1 000 \$ auprès de la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour la tenue d'un spectacle dans le cadre des Jeudis en Chansons à l'été 2024 dont le budget prévu est évalué à 1 750 \$;
- qu'un souper hot-dog soit offert par les membres du conseil avant le spectacle;
- qu'une dépense de 750 \$ soit autorisée pour la tenue des Jeudis en Chansons 2024;
- que madame Maude Lauzon, coordonnatrice en Loisirs, soit nommée responsable de l'événement et soit autorisée à faire la demande d'assistance financière auprès de la SSJB Centre-du-Québec pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

## **11. VARIA**

### **11.1 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS**

#### **ADMINISTRATION :**

#### **VOIRIE :**

#### **LOISIRS :**

- Retour sur l'activité du 31 décembre Un Grand succès! 300 personnes
- Programmation de cours Session hiver (Période d'inscription en cours : Pickleball, Dessin, Karaté, Yoga, Yoga sur chaise, Matinées mères-enfants, Multimédia, Danse country) Pour inscription : [loisirs@saint-bonaventure.ca](mailto:loisirs@saint-bonaventure.ca)
- Défi château de neige en cours (Du 8 janvier au 13 mars, nous invitons les citoyens à participer au concours provincial, plusieurs prix à gagner)



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- Fest-hiver le 27 janvier de 11h à minuit, venez-vous amuser au parc Lalime, des activités pour toute la famille!
- Camp de jour en préparation (Détails à venir, inscriptions fin mars)
- Rapport bibliothèque : 442 membres, 334 actifs, 63 de St-Pie-de-Guire, 19 bénévoles. Merci!

*Suivez-nous sur la page Facebook de la Municipalité de Saint-Bonaventure!*

2024-01-18

### **11.2 VENTE GRATTE À NEIGE POUR 1 000 \$**

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la vente de la gratte à neige au montant de 1 000 \$ au premier intéressé.

ADOPTÉ

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-01-19

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20 h 25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Guy Lavoie, Maire

\_\_\_\_\_  
Jessy Grenier, Directrice générale et  
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Guy Lavoie, Maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Jessy Grenier, greffière-trésorière